

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1864.

### Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1864.

(Voir le N<sup>o</sup> 95, session 1862-1865, le N<sup>o</sup> 84, session 1863-1864, de la Chambre des Représentants et le N<sup>o</sup> 55 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE TORNACO, Président ; LAUWERS, le Baron DE FAVEREAU, le Comte MAURICE DE ROBIANO, le Comte DE RIBAUCCOURT, MICHELIS-LOOS et T'KINT DE NAEYER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice courant a été présenté au mois de février 1863.

Depuis cette époque, des faits nouveaux tels que le rachat du péage de l'Escaut, la reprise du service de nuit des malles-postes d'Ostende à Douvres et enfin l'établissement d'un feu flottant à la pointe Sud-Ouest du banc de West-Hinder ont mis le Gouvernement dans la nécessité de réclamer pour les divers services de la marine (art. 35, 37, et 45) une augmentation de fr. 268,211-50.

Par contre, la suppression du droit de tonnage a amené une réduction de 12,276 francs, sur les remboursements à effectuer à la Compagnie des bateaux à vapeur, entre Anvers et le Levant (art. 32).

Ces amendements avec les explications qui s'y rapportent ont été consignés dans les notes jointes au Rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants.

En résumé, le Projet de Budget modifié, s'élevait à la somme de fr. 3,245,122-50, mais ce chiffre a été réduit à fr. 3,237,622-50 par suite du vote de la Chambre des Représentants sur l'article 34 concernant les encouragements à la pêche maritime.

La commission, par 5 voix contre une et une abstention, vous propose Messieurs, d'adopter le Budget des Affaires Étrangères.

*Le Rapporteur,*  
T'KINT DE NAEYER.

*Le Président,*  
Baron DE TORNACO.